



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

jeudi 23 juillet 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

Commissariat Général a la Stratégie et à la Prospective

La question des intermittents du spectacle est-elle réglée ? <i>La Croix - 23/07/2015</i>	4
Le nombre d'assistantes maternelles en hausse à l'horizon 2022 <i>Métiers De La Petite Enfance - 01/07/2015</i>	5
Prise de parole de monsieur Roger-Gérard Schwartzberg <i>Le Journal Officiel - Débats Assemblée Nationale CR - 07/07/2015</i>	6
Comment rendre la zone euro enfin efficace ? Voici huit propositions <i>Nouvelobs.Com - 22/07/2015</i>	8
Mme Myriam METAIS~ administratrice de la Ville de Paris, jusqu'alors conseillère au ca... <i>La Correspondance Économique - 23/07/2015</i>	12

Commissariat Général a la Stratégie et à la Prospective



DE VOUS À NOUS

LA QUESTION

JEAN-PAUL GUILLOT,
président de la sous-commission emploi du
Conseil national des professions du spectacle

La question des intermittents du spectacle est-elle réglée ?

► Contrairement à l'an dernier, où les intermittents en colère contre les nouvelles règles d'indemnisation chômage avaient perturbé de nombreux spectacles, cet été, la saison des festivals se déroule normalement.

► Jean-Paul Guillot, chargé d'organiser les 15 et 16 octobre prochain une conférence sociale sur l'emploi dans le secteur, estime que le lancement d'un processus de dialogue a apaisé la situation.

► En particulier, une disposition de la loi dialogue social, votée aujourd'hui, grave dans le marbre la spécificité des règles d'assurance-chômage des intermittents.

« L'an dernier, le début de l'été avait été marqué par toute une série de menaces pesant sur la tenue de festivals, du fait de la colère des intermittents contre la nouvelle convention d'assurance-chômage, adoptée en mars 2014.

Pour apaiser ces difficultés, le premier ministre avait confié une mission à un trio de personnalités, le député Jean-Patrick Gille, la femme de théâtre Hortense Archambault, et l'ex-directeur général du travail Jean-Denis Combexelle. Cette mission a permis de remettre autour de la table l'ensemble des acteurs. Fin 2014-début 2015, le trio a remis son rapport. Il a préconisé de graver dans le marbre

les annexes 8 et 10 qui fixent les règles spécifiques d'indemnisation chômage des intermittents, de façon à ce que le principe même de règles propres ne soit plus remis en cause à chaque renégociation Unedic. Ce geste, de portée symbolique importante, figure dans le projet de loi dialogue social, voté aujourd'hui.

Mais, comme le disait aussi ce rapport, le vrai sujet, avant l'assurance-chômage, c'est celui de l'emploi dans le secteur. Le gouvernement a fait un geste important en s'engageant à préserver la dotation des communes qui préservent leur budget culture pendant trois ans. Et il a annoncé une augmentation des budgets de la création artistique en 2016.

Je suis chargé d'organiser les 15 et 16 octobre une conférence spécifique pour l'emploi dans le spectacle. L'objectif est de faire émerger des pistes pour consolider les entreprises du spectacle et pour diminuer la précarité dans ce secteur. Le contrat moyen d'un intermittent est de 2,8 jours par an (contre 20 il y a vingt ans) et il vit en moyenne avec 16 contrats par an.

Enfin, les syndicats et le patronat du secteur ont été chargés de mener, d'ici au 31 mars 2016, un travail sur la liste des métiers éligibles au CDD d'usage (CDDU), forme de CDD qui peut se répéter dans des conditions dérogatoires. Il est nécessaire aussi de travailler sur les conditions de recours à ce CDDU. »

« L'objectif est de faire émerger des pistes pour consolider les entreprises du spectacle et pour diminuer la précarité dans ce secteur. »

RECUEILLI PAR NATHALIE BIRCHEM

Le nombre d'assistantes maternelles en hausse à l'horizon 2022

Un rapport très complet concernant l'évolution des métiers en France a été publié en avril dernier [1]. Il permet d'analyser les variations d'effectifs des différentes professions et d'en évaluer les répercussions sur le marché du travail et l'emploi.

Dans le domaine des services aux particuliers et aux collectivités, dont font partie les assistantes maternelles, les auteurs notent que les effectifs ont doublé en une vingtaine d'années. Le nombre d'assistantes maternelles devrait continuer d'augmenter d'environ 1 % par an en moyenne dans les dix prochaines années, pour répondre aux importants besoins en matière d'accueil de jeunes

enfants. Les auteurs notent toutefois que « les contraintes sur les prix des logements et l'élargissement de l'agrément des assistantes maternelles de trois à quatre enfants pourraient limiter les créations d'emplois ».

Au total, les prévisions pour 2022 sont de près de 500 000 assistantes maternelles en activité, et plus de 170 000 postes à pourvoir (dont 126 000 pour combler les départs à la retraite), ce qui représenterait 3,6 % des effectifs dans cette profession. ▶

Emmanuelle BARSKY

[1] France stratégie, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares). Les métiers en 2022, rapport du groupe Prospective des métiers et



qualifications, avril 2015. http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs_rapport_metiers_en_2022_27042015_final_0.pdf

M. le président. La parole est à M. Roger-Gérard Schwartzberg.

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Monsieur le secrétaire d'État, vous revenez de loin. Certes, depuis la fin 2008, la crise a affecté la plupart des pays de la zone euro, mais elle n'a guère été atténuée, en France, par la gestion des deux principaux ministres qui ont précédé votre arrivée à Bercy.

Sous le quinquennat précédent, la dette, publique a progressé au total de 600 milliards d'euros. Cette augmentation dénotant un grand laxisme s'est produite pour l'essentiel lorsque Mme Christine Lagarde était ministre de l'économie et des finances, de 2007 à 2011, mais celle-ci, devenue depuis lors directrice générale du FMI, adresse désormais remontrances et leçons de rigueur à chacun, toujours avec assurance, parfois avec arrogance.

M. Nicolas Sansu. C'est vrai !

M. Roger-Gérard Schwartzberg. De son côté, Pierre Moscovici, ministre de l'économie et des finances de 2012 à 2014, n'a pas véritablement obtenu un succès éclatant dans la réduction du déficit public, mais depuis 2014, devenu commissaire européen aux affaires économiques, il se comporte en contempteur zélé d'une politique qu'il a lui-même conduite auparavant. Ainsi, en novembre 2014, l'ancien patron de Bercy devenu commissaire à la bonne conduite déclarait à propos du budget français pour 2015 : « La Commission européenne sera extrêmement vigilante ; le moment venu, elle n'hésitera pas à prendre ses responsabilités ».

Dans de telles circonstances, est-il indispensable de se transformer en censeur pointilleux, sourcilieux, vétilleux ?

M. Jean-Louis Dumont. Le voilà habillé pour l'hiver !

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Et, dans ces deux cas, ce changement d'attitude est-il très convenable ? La politique monétaire n'est pas un jeu de rôles où l'on adopterait des postures contraires selon les fonctions exercées.

Je rappellerai un seul fait : l'augmentation excessive des impôts dans le passé, solution de facilité face à la crise des finances publiques. Entre 2011 et 2012, les augmentations décidées par la précédente majorité ont été de 36,5 milliards d'euros. Pour 2012 et 2013, celle qu'a votée l'actuelle majorité a été de 33,4 milliards, auxquels s'ajoutent

3,7 milliards au titre de 2014, soit au total 73,6 milliards d'euros. Bien évidemment, cette flambée des impôts a contribué à freiner l'activité et à handicaper toute véritable reprise.

Désormais, en tout cas – et c'est un fait nouveau –, le Gouvernement a le mérite de mener enfin une politique équilibrée, qui concilie le sérieux budgétaire et les mesures en faveur de la croissance. La réduction du déficit public s'effectue à un rythme raisonnable, afin de ne pas empêcher une reprise de l'économie.

Comme l'a dit François Hollande au sommet de Milan sur l'emploi, « il faut ajuster le rythme des politiques budgétaires par rapport à l'enjeu de la croissance ». Au fond, l'exécutif suit désormais le précepte d'Alceste dans *Le Misanthrope* :

« La parfaite raison fuit toute extrémité,

Et veut que l'on soit sage avec sobriété. »

Merci pour cette sobriété !

L'examen de l'exécution du budget 2014 au moyen de cette loi de règlement confirme cette analyse.

Le déficit public nominal, qui était de 5,1 % en 2011, s'établit à 4 % en 2014 et devrait être ramené à 3,8 % en 2015, malgré un effort structurel que certains jugent limité – jugement qui n'est peut-être, cependant, que peu fondé.

Par ailleurs, après une hausse continue et importante depuis 2009, le taux des prélèvements obligatoires n'a que très faiblement progressé en 2014, où il s'établit à 44,9 % du PIB après 44,7 % en 2013. Cette gestion est conforme au principe qu'a toujours soutenu notre groupe dès 2012 : préférer la réduction de la dépense à l'augmentation des impôts et éviter l'overdose fiscale, qui pénalise notamment les classes moyennes et populaires et qui entrave la reprise.

Toutefois, cette gestion budgétaire « sérieuse », selon l'adjectif traditionnel, n'a pas encore conduit, en 2014, à des résultats économiques pleinement satisfaisants. La croissance n'a été que de 0,2 % en 2014, loin de la croissance moyenne de la zone euro, qui s'est établie à 0,9 % – sans même parler du Royaume-Uni, où elle est de 2,8 %.

Du reste, la croissance française pour 2015, qui devrait être de 1,2 % selon l'INSEE, semble due surtout à des facteurs exogènes, à savoir la forte baisse du prix du pétrole et des taux d'intérêt.

Deux autres points apparaissent assez préoccupants dans le bilan de cette année 2014.

D'abord, la dette des administrations publiques a continué à progresser à un rythme soutenu : elle atteint 2 037 milliards d'euros fin 2014, soit 95,6 % du PIB. Dans l'immédiat, la faiblesse des taux d'intérêt permet de contenir la charge de la dette. Toutefois, cette faiblesse exceptionnelle peut ne pas se maintenir, ce qui pourrait rendre notre dette difficilement soutenable sur le long terme.

Ensuite, l'investissement a marqué en 2014 un fort repli – de 0,6 point. Même en 2015, il reste relativement atone et tarde à repartir, même si l'on nous prédit de meilleurs résultats pour ce second semestre. L'investissement des entreprises devrait progresser, au mieux, de 1 % en 2015 et la reprise tient surtout à la consommation des ménages.

En fait, la croissance, prévue comme devant être encore faible pour 2015, avec un taux de 1,2 %, est une croissance sans emploi et sans investissement.

Loin de décroître, le chômage continue de progresser. Il concernait 3 496 400 demandeurs d'emploi de catégorie A à la fin de 2014 et en concerne 3 552 000 en mai 2015, soit 660 000 chômeurs de plus qu'en avril 2012.

Les deux objectifs principaux du CICE – mis en œuvre dès le 1^{er} janvier 2013 et dont on ne dira jamais assez les mérites, ni surtout les défauts – et du pacte de responsabilité sont d'obtenir un effort accru des entreprises en matière d'emploi et d'investissement, en « contrepartie », pour employer un mot que ne supporte pas le MEDEF, des allègements d'impôts et de charges qui leur sont consentis et qui représentent une somme très considérable : 41 milliards d'euros en trois ans pour le CICE.

Est-il sûr que ces allègements soient réellement ou principalement utilisés pour l'emploi et l'investissement ? Actuellement, personne ne peut vraiment le dire, vu la lenteur et la vacuité des rapports d'évaluation émanant du comité de suivi issu de France Stratégie.

Mon groupe votera pour cette loi de règlement, mais il le fera en regrettant l'ignorance dans laquelle le Parlement est tenu quant à l'utilisation effective de 41 milliards d'argent public par les dirigeants d'entreprise. Ce défaut de transparence est très inhabituel dans le domaine budgétaire et il restreint les droits du Parlement. Cette érosion du contrôle parlementaire n'est jamais souhaitable.



Comment rendre la zone euro enfin efficace ? Voici huit propositions

Comment transformer la monnaie unique en une zone de prospérité? Présidents, économistes, think tanks... A chacun sa solution.



Exit le Grexit ? Si l'accord conclu entre les Européens a écarté pour un temps la perspective d'une sortie de la Grèce, la crise a brutalement révélé les failles de la zone euro. Comme l'a regretté Daniel Cohn-Bendit dans "le Monde" :

Faire un plan de sauvetage en deux nuits blanches... Le fonctionnement de l'Europe est irrationnel, inefficace et dangereux."

L'ex-eurodéputé Vert n'est pas le premier, ni le seul, à penser qu'il faut améliorer le pilotage de la zone monétaire commune, à l'aide d'institutions propres dotées d'importants moyens, pour plus de stabilité. Depuis de nombreuses années, politiques, intellectuels et juristes ont proposé des ébauches de réformes des institutions. L'idée a ressurgi ces derniers jours dans la bouche des europhiles de tous bords. Le député européen Alain Lamassoure (PPE), dans "le Monde" :

La grande faiblesse de l'Union européenne, c'est le gouffre qui existe entre ses compétences juridiques et la taille infinitésimale du budget communautaire."

Jean-Louis Bourlanges (centre droit) aussi :

Ce qui manque, c'est une autorité politique et morale unique qui définisse une politique cohérente pour la zone euro."

Et surtout François Hollande. Dans le "Journal du dimanche", le président a appelé de ses vœux un "gouvernement de la zone euro", auquel il conviendrait d'"ajouter un budget spécifique ainsi qu'un parlement pour en assurer le contrôle démocratique". Mais concrètement, quelle forme pourrait prendre cette gouvernance d'un nouveau genre ? Les propositions varient selon la façon d'envisager l'Europe du futur. Banc d'essai.

La plus opportune

Que propose François Hollande ? Citant notamment le rapport que le socialiste Jacques Delors, alors président de la Commission européenne, a remis en 1988 pour préparer le terrain à l'euro, le chef de l'Etat a défini le cadre dans lequel s'inscrit la position de la France :

Partager une monnaie, c'est bien plus que vouloir une convergence. C'est un choix que 19 pays ont fait parce que c'était leur intérêt. [...] Ce choix appelle une organisation renforcée et avec les pays qui en décideront, une avant-garde. La France y est prête."

Fin mai, Berlin et Paris ont adressé une proposition commune à la Commission européenne,

plaidant pour un gouvernement économique. Une première pour l'Allemagne, mais une vieille demande française. Un haut fonctionnaire à Bruxelles note cependant :

Il y a souvent un écart entre les discours fédéralistes que tiennent les responsables français et leur réticence à faire évoluer les traités."

L'Elysée serait-il prêt à sauter le pas cette fois ? Le chef de l'Etat s'est pour l'instant tenu à reprendre les grands principes :

- un gouvernement économique
- un budget spécifique
- un Parlement spécifique

La plus détaillée

En octobre 2013, six fonctionnaires du Trésor, à Paris, ont publié une note sur la création d'un budget propre à la zone euro, proposition portée par Pierre Moscovici, ex-ministre des Finances devenu commissaire européen aux Affaires économiques. Nicolas Caudal, Nathalie Georges, Vincent Grossmann-Wirth, Jean Guillaume, Thomas Lellouch et Arthur Sode écrivent :

La mise en place d'un budget propre à la zone euro compléterait l'architecture initiale de l'union monétaire, à l'aide d'un dispositif de mutualisation des risques ex ante, à même d'assurer une stabilisation macroéconomique et financière optimale de la zone euro."

Les auteurs proposent qu'un tel budget soit suffisamment important pour jouer un rôle de stabilisateur. "Un budget de la zone euro de 2% du PIB pourrait prendre à sa charge 20% de la stabilisation opérée par les budgets nationaux", estiment les fonctionnaires du Trésor. "À titre illustratif, selon les prévisions de la Commission, le déficit public 2013 de l'Espagne serait alors amoindri de 0,4 % du PIB et celui de la Grèce de 1,3 %". Son fonctionnement ? Il serait :

- financé par l'impôt sur les sociétés, un transfert de cotisations sociales, de TVA et de taxes innovantes
- accompagné d'un pas en avant dans l'intégration politique
- accompagné d'un renforcement de la gouvernance économique
- alloué à l'emploi, aux infrastructures, à la recherche et à d'autres secteurs en croissance

La plus ancienne

Dans leur rapport, les fonctionnaires du Trésor rappellent que l'avantage d'un budget spécifique "avait déjà été avancé dès 1977 dans le rapport MacDougall, rédigé par un groupe d'experts mandaté par la Commission, qui soulignait la nécessité d'un mécanisme budgétaire commun caractérisé par un budget fédéral de 7,5 % à 10 % du PIB". Ils précisent que "le rapport Delors reprenait cette idée à la fin des années 1980, en proposant la création d'un budget fédéral de l'ordre de 2,5% du PIB...".

A l'époque, la zone euro n'a même pas encore de nom. Tous les pays de la Communauté européenne sont censés suivre le même projet, et la création d'institutions spécifiques pour ceux qui ont adopté la même monnaie ne se pose pas. Ces deux rapports sont systématiquement cités dans toutes les nouvelles propositions de l'Union européenne.

Guillaume Klossa, fondateur du centre de réflexion EuropaNova, détaillait en 2013 au "Figaro" :

L'enjeu, c'est que l'euro bénéficie aux citoyens et pour cela, les conditions sont connues depuis le rapport MacDougall de 1977 : c'est la création d'une véritable fédération budgétaire de la zone euro, contrôlée par une assemblée parlementaire, dotée d'un budget représentant au moins 3% du PIB de la zone euro et d'une capacité de coordination des politiques budgétaires nationales."

La plus fédérale

Après la fin de la crise des dettes souveraines, en Allemagne à l'automne 2013, le groupe Glienicker a repris ces anciennes propositions en appelant la mise en place d'une politique économique et budgétaire plus intégrée. Dans une tribune, cette dizaine d'économistes, juristes et politologues renommés (1) expliquaient :

Aucune des crises qui sous-tendent celle de l'euro n'est résolue, ni de près ni de loin : ni celle des banques, ni celle de la dette souveraine, ni celle de la compétitivité."

"Le groupe allemand fait valoir que la survie de la zone euro a besoin d'une union politique dotée d'un budget commun", décryptait l'économiste **Jean Pisani-Ferry** en janvier 2014.

Ce que propose le groupe Glienicker :

- un gouvernement économique puissant dans la zone euro
- un budget conséquent pour stabiliser les économies en récession
- une assurance chômage centralisée en zone euro
- une convergence du marché de l'emploi
- une diplomatie commune
- un nouveau traité de la zone euro
- un Parlement de la zone euro composé, au choix, d'eurodéputés ou de députés nationaux, qui éliront le gouvernement économique
- des moyens communautaires coercitifs conséquents contre les pays de l'UE qui ne respectent pas les libertés individuelles

La moins fédérale

Une solution opposée a été proposée par Ashoka Mody, un ex du Fonds monétaire international qui enseigne à Princeton et qui participe au think tank européen Bruegel. Selon lui, les projets d'intégration ont échoué depuis cinquante ans, et on ne peut pas mener de politiques nationales depuis Bruxelles. L'économiste indien propose donc de faire des pas en arrière :

- plus de sauvetage pour les banques
- des banques plus petites
- une zone euro à la carte
- un désendettement public dicté par les marchés financiers.

La plus démocratique

En février 2014, le Groupe Eiffel (2) lance un appel "Pour une communauté politique de l'euro". C'est une réponse française au groupe de Glienicker (le pont de Glienicker relie les parties ouest et est de Berlin). Pour réconcilier l'Europe avec ses citoyens, le groupe Eiffel propose de doter la zone euro d'institutions démocratiques aux missions élargies.

Il plaide notamment pour :

- un exécutif élu
- un parlement élu
- un budget pour la mobilité du travail, la stabilisation macroéconomique, des infrastructures, une diplomatie propre, et la lutte contre les inégalités

La plus solidaire

A la même époque que le groupe Eiffel, un collectif d'intellectuels renommés (3) plus à gauche signe dans "le Monde" un "Manifeste pour une union politique de l'euro". Moins tournée vers la construction politique, ils proposent avant tout une plus grande intégration financière de la zone euro, via :

- un même impôt sur les bénéfices
- une chambre parlementaire constituée de députés nationaux de chaque pays membre
- des dettes mutualisées au-delà de 60% du PIB

La plus concrète

Le 26 juin dernier, en pleine crise grecque, la Commission européenne a rendu public le rapport dit "des cinq présidents", intitulé officiellement "Compléter l'Union économique et monétaire". Il se présente comme "une première feuille de route des mesures à prendre immédiatement sur la base des traités en vigueur".

Mais le rapport propose des évolutions plus profondes en matière de gouvernance avec une philosophie : les institutions doivent remplacer les règles. Ce rapport, qui s'inspire d'un précédent rapport dit "des quatre présidents", prévoit trois phases :

1. Tout faire avec les instruments et traités existants pour stimuler la compétitivité et la convergence des économies d'ici 2017 ;
2. Définir – éventuellement via des textes législatifs - des critères de convergence et créer un Trésor de la zone euro, ce qui signifie un budget, des recettes, des dépenses, et une capacité d'emprunt ;
3. Intégrer dans la zone euro avant 2025 tous les pays de l'Union qui se sentent prêts.

Les étapes de mise en œuvre de ces réformes seront décrites dans un livre blanc prévu pour 2017. D'ici là le rapport des cinq présidents annonce déjà un certain nombre de mesures à mettre en œuvre :

- créer un système d'autorités de la compétitivité de la zone euro en charge de coordonner la politique de salaire dans la zone euro
- rénover le semestre européen
- renforcer les instruments de lutte contre les déséquilibres macro-économiques, comme une bulle immobilière dans un pays
- renforcer l'attention aux performances dans le domaine social et de l'emploi
- créer un système de garantie des dépôts bancaires européens, comme il en existe au niveau national, permettant une réassurance pour les banques
- créer un comité budgétaire européen consultatif pour suivre l'exécution des budgets nationaux
- créer un mécanisme commun de stabilisation macroéconomique qui permettrait de relancer la croissance des pays en bas de cycle via le Fonds européen pour les investissements stratégiques
- renforcement de la participation et le contrôle parlementaires – aux niveaux national et européen, notamment en ce qui concerne les recommandations par pays, les programmes nationaux de réforme et l'examen annuel de la croissance
- créer une représentation extérieure de la zone euro, notamment pour qu'elle parle d'une seule voix au FMI
- renforcer les moyens de la présidence de l'Eurogroupe, le service qui réunit les ministres des Finances de la zone euro, avec à terme un président permanent
- créer un Trésor de la zone euro

Donald Hebert

(1) Armin von Bogdandy, Christian Calliess, Henrik Enderlein, Marcel Fratzscher, Clemens Fuest, Franz C. Mayer, Daniela Schwarzer, Maximilian Steinbeis, Constanze Stelzenmüller, Jakob von Weizsäcker, Guntram Wolff.

(2) En faisait alors partie : Agnès Bénassy-Quéré (économiste), Yves Bertoncini (Notre Europe), Jean-Louis Bianco (ancien ministre socialiste), Laurence Boone (conseillère en économie de François Hollande), Bertrand Dumont (Commission européenne), Sylvie Goulard (députée européenne centriste), André Loesekrug-Pietri (gestionnaire de fonds), Rostane Mehdi (juriste), Etienne Pflimlin (ex-président du Crédit mutuel), Denis Simonneau (diplomate passé chez GDF-Suez), Carole Ulmer (Confrontations Europe) et Shahin Vallée (économiste).

(3) Antoine Bozio, directeur de l'Institut des politiques publiques; Julia Cagé, économiste à Harvard, Ecole d'économie de Paris; Anne-Laure Delatte, économiste au CNRS, université Paris-X et OFCE; Brigitte Dormont, professeure à l'université Paris-Dauphine; Guillaume Duval, rédacteur en chef d'Alternatives économiques ; Bruno Palier, directeur de recherches au CNRS, Sciences Po; Thierry Pech, directeur général de Terra Nova; Thomas Piketty, directeur d'études à l'EHESS, professeur à l'Ecole d'économie de Paris; Pierre Rosanvallon, professeur au Collège de France, directeur d'études à l'EHESS; Xavier Timbeau, directeur du département Analyse et prévision, OFCE, Sciences Po; Laurence Tubiana, professeure à Sciences Po, présidente de l'Iddri.

Mme Myriam METAIS, administratrice de la Ville de Paris, jusqu'alors conseillère au cabinet de M. François REBSAMEN, ministre du Travail, va rejoindre France Stratégie comme secrétaire permanente de la plateforme RSE

Mme Myriam METAIS, administratrice de la Ville de Paris, jusqu'alors conseillère budgétaire et simplification au cabinet de M. François REBSAMEN, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, va rejoindre France Stratégie comme secrétaire permanente de la plateforme Responsabilité sociétale des entreprises-RSE.

Née en mai 1978, diplômée de l'Institut d'études politiques de Bordeaux, titulaire d'un master politiques publiques en Europe et ancienne élève du Collège de Europe, Mme Myriam METAIS fut nommée administratrice de la Ville de Paris en 2005 à sa sortie de l'ENA (promotion "Romain Gary"). Adjointe au chef du service du budget, du contrôle de gestion et de la prospective, responsable du contrôle de gestion, à la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de la Ville de Paris (2005-2008), elle fut ensuite chef de ce même service (2008-2009). Chef du bureau de la synthèse budgétaire à la direction des finances de la Ville de Paris (2009-2011), elle fut détachée ensuite en qualité de rapporteur à la Cour des comptes. (2011-2013). Conseillère technique "administration générale et budget" au cabinet de M. Michel SAPIN, au ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, de juillet à novembre 2013, puis conseillère budgétaire et administration générale à ce même cabinet, de novembre 2013 à mars 2014, Mme Myriam METAIS fut conseillère budgétaire et administration générale (avril-août 2014), et était conseillère budgétaire et simplification au cabinet de M. François REBSAMEN, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.